



14ème législature

Question N° : 6413	De M. Alain Marleix (Union pour un Mouvement Populaire - Cantal)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture, agroalimentaire et forêt		Ministère attributaire > Agriculture, agroalimentaire et forêt
Rubrique > déchets, pollution et nuisances	Tête d'analyse > déchets ménagers	Analyse > gaspillage alimentaire. limitation.
Question publiée au JO le : 09/10/2012 Réponse publiée au JO le : 18/12/2012 page : 7552		

Texte de la question

M. Alain Marleix alerte M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur le gaspillage alimentaire constatée par la Commission de Bruxelles en Europe, et plus particulièrement en France et en Italie. Il lui demande s'il envisage une campagne d'information auprès des agriculteurs, de l'industrie alimentaire, des détaillants et des consommateurs pour améliorer l'efficacité dans l'utilisation des ressources et la sécurité alimentaire et pour parvenir à des techniques de production plus efficaces, des choix alimentaires durables et surtout une réduction du gaspillage alimentaire qui, il est bon de le rappeler, s'élève à 76 Kg par personne et par an, soit environ 565 euros en espèces par ménage.

Texte de la réponse

La lutte contre le gaspillage alimentaire constitue l'un des axes forts du programme national pour l'alimentation piloté par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF). Le ministre délégué à l'agroalimentaire souhaite mettre en place un plan durable contre le gaspillage alimentaire et, au printemps prochain, l'ensemble des acteurs de l'alimentation seront sollicités pour signer un pacte contre le gaspillage. Les objectifs du Gouvernement sont de diminuer de moitié le gaspillage alimentaire d'ici 2025 et, dès à présent, de nombreuses actions sont mises en place. Tout d'abord, le site gaspillagealimentaire.fr, donne des conseils utiles aux consommateurs afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, en expliquant par exemple la différence entre une date limite de consommation et une date limite d'utilisation optimale, en donnant des conseils sur le rangement du réfrigérateur. Ensuite, une campagne de communication a été récemment lancée à l'intention du grand public dans le but de réduire le gaspillage alimentaire, mettant l'accent notamment, sur la valeur des aliments et la nécessité de remplir son assiette à son juste appétit. De plus, pour améliorer la connaissance du gaspillage alimentaire au niveau du territoire français, le ministre chargé de l'agriculture a fait réaliser en 2011 une étude sur les pertes et les gaspillages alimentaires existant au niveau des métiers de la remise directe de denrées au consommateur et de la restauration collective. Cette étude, disponible sur le site alimentation.gouv.fr, vise à caractériser - qualitativement et quantitativement - le gaspillage alimentaire existant dans ces métiers et à proposer des moyens de lutte contre le gaspillage. Suite à cette étude, des groupes de travail par corps de métiers vont être mis en place afin de construire des plans d'actions de réduction du gaspillage adaptés aux spécificités de chaque métier. Par ailleurs, afin d'augmenter la pratique du don d'entreprises agroalimentaires ou du retrait caritatif par les organisations de producteurs aux associations caritatives, le ministère chargé de l'agriculture a mis en place depuis la fin novembre 2011 la bourse aux dons, une plateforme électronique pour les dons réalisés dans le domaine de l'aide alimentaire. L'objectif est d'augmenter l'autonomie des associations caritatives qui ont besoin de produits de



qualité en quantité, tout en réduisant le gaspillage alimentaire. Ce site internet permet aux différents utilisateurs (associations caritatives, professionnels de l'agroalimentaire, filières agricoles amont, transporteurs) d'échanger facilement et rapidement des offres de dons de denrées alimentaires notamment. Elle leur permet également d'accéder à des documents ressources en lien avec les dons alimentaires (réglementation hygiène, formulaire de défiscalisation, annuaires). Enfin, les différentes directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt participent aussi à la mise en place de chantiers d'insertion pour la récupération, le tri et la redistribution de denrées aux associations caritatives ou à la mise en place de conserveries solidaires. Ces chantiers sont actuellement en place sur 7 marchés d'intérêt national, mais cette démarche a vocation à être développée sur l'ensemble de notre territoire.